



Litige suite échange véhicule entre particuliers

Par **pascal16**, le **30/11/2009** à **19:12**

Bonjour,

Nous avons échangé dernièrement , entre particuliers, notre véhicule contre un autre véhicule.

Les essais des véhicules ont été réalisés, les contrôles techniques et factures transmis lors de la cession.

L'acquéreur de mon (ex) véhicule m'informe 2 semaines après qu'il a un problème mécanique et qu'il souhaite une participation de ma part.

Lorsque j'ai cédé le véhicule, ce dernier fonctionnait parfaitement, aucun voyant ne signalait le moindre défaut

De plus le garagiste de l'acquéreur a du utiliser une valise de test pour détecter un défaut (sur ce point les informations données par l'acquéreur sont un peu confuses)

Que dois je faire? Ou (quand) s'arrête ma responsabilité. Qui dois je contacter pour une éventuelle aide? (l'acquéreur souhaite mandater un expert)

Cordialement,